



N°2021-09/24 /MS/SG/DGOS

Ouagadougou, le 17 MAR 2021

Le Secrétaire Général

A

- ✓ Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
- ✓ Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux
- ✓ Mesdames et Messieurs les acteurs

CIRCULAIRE

Objet : Actualisation des directives de riposte contre la COVID-19 au Burkina Faso

Dans le cadre de la riposte contre la pandémie de la COVID-19, le Burkina Faso a élaboré des normes et des directives pour faciliter le travail des acteurs sur le terrain et améliorer la qualité de la prise en charge des patients. Ces normes et directives doivent régulièrement être révisées en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques sur la maladie.

C'est dans ce sens que les directives ont été révisées en tenant compte non seulement les recommandations de l'organisation mondiale de la santé, mais aussi les études réalisées au Burkina Faso sur la COVID-19.

Cette révision concerne les volets suivants (cf. annexe) :

- la levée du confinement des cas confirmés de COVID-19 ;
- le traitement de la COVID-19 ;
- le suivi des cas contacts de COVID-19.

Je sais compter sur la collaboration de tous pour le respect des dispositions de cette circulaire qui entre en vigueur dans le cadre de la riposte contre la COVID-19 au Burkina Faso.

Dr Landaogo Soutongonoma
Lionel Wilfrid OUEDRAOGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

